



**Mairie de PRADES**  
Le Village, 09110 PRADES

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 15 avril 2023 – 9h

---

**Lieu :** Salle communale – séance publique

**Présents :** Pierre Henrich, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

**Excusés :** Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet

Le compte-rendu du conseil municipal du 25/02/23 n'appelle pas de commentaires et est approuvé.

### **Vote du compte administratif 2022**

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale. Le conseil municipal procède à l'examen des réalisations des dépenses et des recettes de l'année 2022. Ce document est dressé et présenté par le maire, ordonnateur de la commune.

Le total des dépenses et les recettes sont un peu en dessous de la prévision budgétaire de 2022 qui intégrait partiellement les subventions et les dépenses des projets en cours (Maison de la chasse, Vitesse traversée du village) et qui seront en fait versées et mandatées sur l'exercice 2023.

L'exercice 2022, cumulé au report de 2021, permet de dégager un excédent positif de 51 650 €.

Le code général des collectivités territoriales précise que dans les séances où le compte administratif est débattu, le maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le maire quitte la salle du conseil. Les membres du conseil procèdent au vote sous la présidence de l'adjoint au maire.

### VOTE

Le compte administratif 2022 est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

Le maire rejoint le conseil.

## **Vote du budget 2023**

Le budget joue un rôle de prévision financière pour l'année.

Les montants prévisionnels des dépenses et des recettes pour l'année 2023 sont examinés compte par compte.

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement réunit toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement de la commune et à l'entretien de son patrimoine (dépenses qui reviennent régulièrement).

- Les dépenses de fonctionnement du budget 2023 se montent à 230 216,13€.

Les prévisions de dépenses intègrent les augmentations du coût des fluides (électricité, syndicat départemental des collectivités électrifiées, carburant...).

L'achat des matériaux pour finaliser la maison de la chasse a été estimé à 30 000€.

La masse salariale d'un montant de 60 521,24 est en diminution (3 salariés, au lieu de 4 en 2022 de janvier à juin pour former Yannick Calvet).

Un montant de 2300€ est consacré aux différentes associations de la commune dont 1200€ à l'association Patrimoine et 600€ au Comité des fêtes. Le budget 2023 n'a pu se positionner à hauteur de la demande du Comité des fêtes mais la commune viendra en soutien de ses projets, en cas de besoin.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 309 405,52€.

Les taxes foncières, la taxe pâturage, la dotation globale de fonctionnement (Etat), la dotation solidarité rurale, la dotation de la Communauté de Commune restent à hauteur de celles des années précédentes.

Les recettes issues des locations des locaux communaux sont estimées à 37 000€.

Les recettes du budget 2023 intègrent les travaux en régie de la Maison de la chasse et le report de l'exercice 2022 (voir paragraphe précédent).

La section de fonctionnement dégage un excédent positif de 79 189,39€ qui est viré à la section d'investissement.

### La section d'investissement

La section d'investissement retrace en dépenses les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (biens durables, constructions, rénovations lourdes).

Les recettes d'investissement 2023 d'un montant de 746 665,77€ intègrent les subventions notifiées des projets en cours : bâtiment communal La Bexane, Régulation de la vitesse sur la route, Maison de la chasse soit 52% des recettes.

Les subventions non encore notifiées (Région, Communauté de Commune 2023) viendront se rajouter en cours d'année.

La part d'autofinancement du projet de rénovation du bâtiment communal La Bexane par la commune sera réalisée sous forme d'emprunt d'un montant de 240 000€ dont 100 000€ pour l'avance de TVA qui sera remboursée par l'Etat dans 2 ans.

Les dépenses d'investissement intègrent les travaux de rénovation du bâtiment communal La Bexane, la finalisation des travaux de réduction de la vitesse sur la route, les travaux de la Maison de la chasse, une provision pour des travaux de voirie, l'achat de matériels pour le garage communal (souffleur chauffant, cuve d'arrosage).

Le coût de l'emprunt en capital est estimé à 16 500€ pour l'année 2023 (emprunts déjà souscrits et emprunt 2023) soit un niveau d'endettement identique à celui d'avant 2021 (13 200€ en 2022). En effet, les emprunts souscrits dans les années antérieures s'éteignent progressivement chaque année pour ne plus s'élever qu'à 4418€ en 2027 et à zéro en 2029.

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Après diverses questions des conseillers permettant de préciser les chiffres et de comprendre les choix proposés, le conseil procède au vote du budget 2023.

#### VOTE

Le budget 2023 est voté à l'unanimité.

### **Vote des taux d'imposition 2023**

Pour la première fois l'examen des taux d'imposition comprend le taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires). La réévaluation du taux de la taxe d'habitation induirait la réévaluation du taux de la taxe foncière pour les résidents permanents.

Le maire propose de maintenir sur 2023 les taux d'imposition appliqués en 2022.

#### VOTE

Les taux d'imposition proposés pour 2023 sont votés à l'unanimité.

### **Dossier cabane Sept cases**

La cabane de Sept cases appartient à la commune de Prades. Aujourd'hui ce bâtiment ne répond plus aux normes d'accueil d'un berger-vacher et de sa famille, d'un berger-vacher en formation, de guides de tourisme...

Il y a un vrai besoin d'agrandissement du bâtiment et d'amélioration de l'alimentation en eau de la cabane. Seule la commune, propriétaire, peut porter ce dossier de rénovation.

On peut espérer 80% d'aide sur ce projet évalué entre 70 000€ et 100 000€ de travaux. La réalisation se situe à horizon 2024/2025 et ne pourra voir le jour que si les aides atteignent le niveau attendu.

Pour « capter » des subventions il faut déposer au préalable des dossiers de demandes auprès de différentes structures de financement. Pour étayer ces demandes un dossier d'étude sera donc confié à un architecte sur l'année 2023 (1500€). L'aide de la Communauté de Commune de la Haute Ariège pourrait s'élever à 20 000€.

Pierre Henrich précise que ce dossier doit coûter zéro € à la commune qui jouera uniquement un rôle de passerelle dans les transactions.

Le Groupement Pastoral prendra en charge le coût des loyers.

### VOTE

Le conseil municipal se prononce favorablement pour confier à un architecte une étude en vue de l'amélioration de la cabane pastorales de Sept Cases.

## **Questions diverses**

- Préconisations sur l'habitat en Haute Ariège

Suite à plusieurs demandes de propriétaires, le maire et le conseil municipal proposent de se rapprocher des préconisations du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège (CAUE), organisme investi d'une mission d'intérêt public, pour guider les propriétaires de la commune dans le choix des matériaux et des couleurs pour leur habitat. Il est notamment précisé et recommandé de se rapprocher scrupuleusement des techniques et matériaux d'origine (pierres locales, chaux naturelle ou teintée du sable local, ardoise...).

On peut trouver plus de précisions, à la demande, auprès du maire ou de son adjoint.

- Prémption terrain à la Cabaillère

Le notaire du propriétaire du terrain préempté, situé en bordure de la route le long du jardin clôturé et perpendiculaire à la fontaine, a contacté la mairie. Le service des Domaines a procédé à une estimation à distance. Mais les critères du terrain (non constructible, en bordure de route départementale et soumis aux contraintes du service de l'équipement) n'ont pas été pris en compte.

Le service des Domaines confirme que son évaluation peut ne pas être suivie à condition d'argumenter la proposition qui serait faite par la commune.

Pour traiter avec équité ce dossier, il serait logique de se rapprocher de l'achat des parcelles de propriétaires privés situées sur le chemin qui accède à la maison de Luc Cazempoure.

L'achat avait été fait par la commune au prix de un € le m2. Les deux cas de figures se ressemblent.

## VOTE

Il est décidé de faire au notaire du vendeur une proposition d'achat du terrain, en bord de route à la Cabailère, à hauteur de un € le m2.

- Point sur les travaux

Les tilleuls ont été élagués sur la place par Yohan aidé de Yannick. Pour information, Yohan travaille pour la commune à travers le service de remplacement géré par le département. Les travaux sont facturés à la commune par cette structure.

- Travaux de débroussaillage

A la demande de la commune, Vincent Sabadie a dégagé le lit de l'Hers entre le moulin et la route départementale. Le représentant de la structure en charge de la gestion de l'Hers est venu sur site. De gros travaux d'entretien sont à entreprendre côté Comus. Des pourparlers ont été entamés entre cet organisme et la mairie pour savoir comment prendre en charge le coût de ce chantier. Il a été précisé que l'entretien du lit de l'Hers est en principe à la charge des propriétaires riverains (la propriété va jusqu'au milieu du lit). La commune a fait ce travail à leur place jusqu'à présent.

Le maire précise que les propriétaires oublient leurs devoirs et ne retiennent que leurs droits.

- Balustrade de la place

Sous la force des rafales de vent, les panneaux électoraux de la place ont emporté la balustrade de la place. Des devis sont en cours pour l'achat du bois et Yannick assurera la fabrication et la pose d'une nouvelle balustrade.

- Dossier rénovation bâtiment communal La Bexane

Les plis du marché public pour assurer les travaux de ce chantier ont été ouverts le 7 avril chez l'architecte en présence de la commission travaux de la commune (Chantal Toustou, Pierre Henrich, Hervé Peloffi).

Il y a eu 13 réponses sur les différents lots. Le lot électricité n'a pas reçu d'offre. Le lot maçonnerie affiche une forte hausse par rapport au montant estimé. Il y a une seule offre sur ce lot. L'architecte propose de repartir sur une négociation. On aura un retour dans les 15 jours.

A ce stade, on constate un surcoût par rapport à la prévision initiale.

Le maire de son côté sensibilise et sollicite les financeurs pour trouver des compléments financiers.

Selon le bilan final de la situation, après négociation des coûts et sollicitation d'aides complémentaires, certaines options de travaux pourront être abandonnées.

Le chantier devra être suivi de très près.

- Nomination

Le conseil municipal désigne Vincent Sabadie comme le représentant de la commune au sein des deux associations pastorales Rieufret et Scaramus.

*La séance du conseil est levée à 10h50.*